



## **CLINIQUE VETERINAIRE DU PARC**

SELARL des vétérinaires S. TRAIN et J. SEIGNOT  
1, avenue Malesherbes – 78600 MAISONS LAFFITTE  
Tél. : +33 (0)1 39 12 00 40  
secretariat@clinique-train-seignot.fr  
www.clinique-veterinaire-du-parc.com



### CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT

Les présentes conditions peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : <https://www.clinique-veterinaire-du-parc.com/medias/conditions-generales-de-fonctionnement-2020-10-21-e1237682.pdf>

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement ou à l'occasion d'un déplacement à domicile/dans une écurie, est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

---

#### APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS ET ESPECES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITÉES

Notre établissement de soins est classé « Clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » et « Cabinet vétérinaire pour équidés » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires :

[https://static.veterinaire.fr/fileadmin/user\\_upload/Ressources\\_documentaires/Cahiers\\_des\\_charges\\_ESV/Cahier-des-charges-AC-CV.pdf](https://static.veterinaire.fr/fileadmin/user_upload/Ressources_documentaires/Cahiers_des_charges_ESV/Cahier-des-charges-AC-CV.pdf)

[https://static.veterinaire.fr/fileadmin/user\\_upload/Ressources\\_documentaires/Cahiers\\_des\\_charges\\_ESV/Cahier-des-charges-EQ-cabinet-veterinaire-equides.pdf](https://static.veterinaire.fr/fileadmin/user_upload/Ressources_documentaires/Cahiers_des_charges_ESV/Cahier-des-charges-EQ-cabinet-veterinaire-equides.pdf)

La clinique est située au 1, avenue Malesherbes à Maisons Laffitte (78600).

L'accueil téléphonique est assuré au 01.39.12.00.40

La prise de rendez-vous peut également être effectué pour les animaux de compagnie uniquement sur le site internet de la clinique, ou directement sur le site CAPTAINVET.

Enfin le secrétariat peut être contacté via l'email suivant : [secretariat@clinique-train-seignot.fr](mailto:secretariat@clinique-train-seignot.fr)

---

## HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte :

- du lundi au vendredi: 8h30-12h30 / 14h-19h30
- le Samedi: 8h30-12h30 / 14h-19h.

---

## PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

### Equipe vétérinaire :

Dr Sophie TRAIN, vétérinaire diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort.

Dr Jérôme SEIGNOT, vétérinaire diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon.

Dr Lucie PROCHAZKA, vétérinaire diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, spécialiste en ophtalmologie.

Dr Paméla SINIGAGLIA, vétérinaire diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Pérugia.

### Auxiliaires spécialisé(e)s vétérinaires :

Audrey LANGLOIS, Auxiliaire spécialisée vétérinaire diplômée du GIPSA.

Stéphany CHOSSEMIER, Auxiliaire spécialisée vétérinaire diplômée du GIPSA.

Mélissa PERRET, Auxiliaire spécialisée vétérinaire diplômée du GIPSA.

Guilhem MARTY, en formation d'Auxiliaire spécialisé vétérinaire au GIPSA.

---

## PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

| Activité canine  | Activité équine  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Consultation de médecine générale</li><li>- Consultation de médecine préventive</li><li>- Consultation spécialisée en ophtalmologie</li><li>- Chirurgie de convenueance, des tissus mous, orthopédique et oculaire.</li><li>- Analyses sanguines (hématologie, biochimie...)</li><li>- Imageries médicales (radiographie, échographie abdominale, échographie cardiaque, endoscopie)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Consultation de médecine générale</li><li>- Consultation de médecine sportive et orthopédique</li><li>- Consultation de médecine préventive</li><li>- Consultation spécialisée en ophtalmologie</li><li>- Analyses sanguines (hématologie, biochimie...)</li><li>- Imageries médicales (radiographie, échographie, endoscopie)</li></ul> |

---

## SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

La surveillance des animaux hospitalisés est adaptée à la gravité de leur état qui conditionne la présence éventuelle d'infirmier et/ou de vétérinaire en dehors des heures d'ouverture.

---

## PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Un accueil téléphonique est assuré 24h/24, par l'équipe soignante pendant les horaires d'ouvertures puis par la société VETOPHONIE.

Dans ce cas, le propriétaire pourra choisir entre une intervention à domicile assurée par la société VETALIA pour les petits animaux ou par un vétérinaire équin de la clinique pour les équidés.

---

## ESPECES TRAITEES

La clinique vétérinaire prend en charge les soins de plusieurs espèces animal de façon habituelle tels que :

- Les carnivores domestiques (chiens, chats, furets)
- Les équidés
- Les rongeurs et les lapins

Mais peut aussi, de manière occasionnelle, prendre en charge les soins des animaux suivants :

- Oiseaux
- Caprins et ovins

Pour les NACS tels que les oiseaux ou les reptiles, nous conseillons aux propriétaires de contacter la clinique vétérinaire « l'arche des NACS » situé 20 Rue Lavoisier à Pontoise (95300).

---

## CONDITIONS TARIFAIRES

La clinique peut établir un devis pour toute demande concernant votre animal.

Voici une liste non exhaustive des tarifs TTC couramment pratiqués :

- Consultation petits animaux : 45€
- Consultation de prévention annuelle canine : 62€
- Consultation de prévention annuelle chat : de 55 à 70€
- Consultation équine : 50,40€
- Consultations vaccinale GTRh : 71,80€

---

## LITIGES

En cas de litige, vous pouvez contacter le conseil régional de l'ordre :

CROV

18 Cour Debille

75011 Paris

Tél. : 01 47 00 12 89

Email : [cro.idf@ordre.veterinaire.fr](mailto:cro.idf@ordre.veterinaire.fr)

---

## RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Contrat n° 78095780

**AVIVA**

**SARL POULNOT HAGOPIAN DARBIER**

Avenue de la 2<sup>ème</sup> DB

Porte F

30.133 LES ANGLES

Tel 04.90.15.91.00

Phd-avignon@aviva-assurances.com

---

## LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr Sophie TRAIN ou Jérôme SEIGNOT.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

---

## DECES DE L'ANIMAL

Lors du décès d'un animal, différents choix s'offrent au propriétaire en fonction de l'espèce.

### Pour les petits animaux :

Dans le cas où le propriétaire ne souhaite pas récupérer le corps de son animal pour l'inhumer (dans le respect des règles sanitaires en vigueur), la clinique s'engage à prendre en charge le corps de l'animal avec respect. Celui-ci sera conservé en chambre froide jusqu'à l'arrivée d'un transporteur qui se chargera du transfert jusqu'au centre de crémation (Etampes).

La crémation de l'animal est assurée par la société ESTHIMA. Le propriétaire peut choisir entre une incinération collective (de 65 à 76€) ou individuelle (164€) ce qui lui permettra de récupérer les cendres de son animal.

### Pour les équidés :

Lors du décès d'un équidé, l'équarrissage est la solution la plus couramment pratiquée. Celui-ci est assuré par la société ATEMAX qui s'occupera également du transfert de l'animal.

Une solution de crémation est également possible pour les équidés. Elle sera gérée par la société HORSIA, qui s'occupe également de l'enlèvement. Le propriétaire pourra choisir entre une incinération collective ou individuelle s'il désire récupérer les cendres.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Pour les chiens de catégories 1 ou 2, le Dr Sophie TRAIN est habilitée pour la réalisation des évaluations comportementales.

---

## ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Pour les animaux errants amenés pour identification, nous contrôlons s'il dispose d'un tatouage ou d'une puce électronique et appelons les propriétaires afin qu'ils puissent venir récupérer leur animal. Si ce dernier est blessé, nous réalisons les premiers soins.

Dans le cas d'animaux non identifiés, nous invitons les personnes ayant trouvé l'animal à contacter la police municipale. En cas de nécessité, nous réaliserons les premiers soins le temps de sa prise en charge.

---

## MODALITES DE REGLEMENT

Toute facture est payable comptant après la consultation ou hospitalisation de l'animal.

Le paiement pourra s'effectuer par chèque, espèces, carte bancaire ou virement.